

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20250916-DCM2025-46-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : Séance 16 septembre 2025
10/09/2025

Date d'affichage :
10/09/2025

Nombre de conseillers :

Elus : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois de septembre, à 20h, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

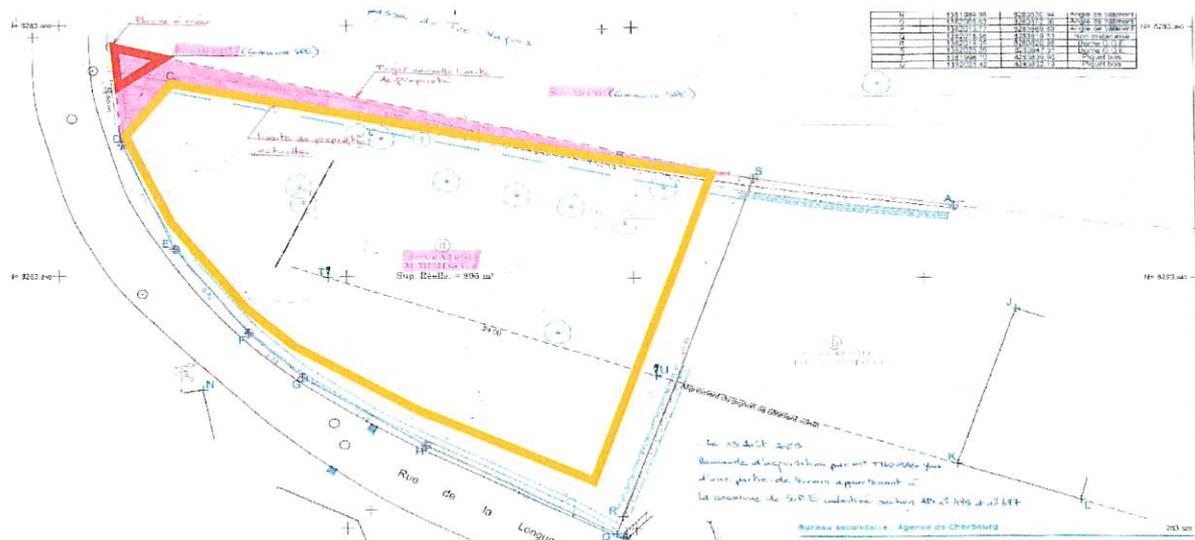
CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, DUPLESSIS Sophie, GUERARD Roland, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, PLANQUE Yves, POREE Thierry, ROBINE Anne-Laure.

Etaient absents/excusés :

BILLET Anne, FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LARONCHE Ludovic (pouvoir donné à MOREL Sophie), LE BIGOT Elodie (pouvoir donné à PLANQUE Yves), TRAVERS Rémy (pouvoir donné à CABART Ludovic)

Secrétaire de séance : LE BARON Stéphane

Délibération n°2025-46 : Vente d'une bande de terrain communal rue de la Longuemarerie



Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire de deux parcelles contiguës cadastrées section AB n°495 (619 m²) et AB n°497 (14 m²), situées 24 rue de la Longuemarerie.

Ces terrains communaux bordent la propriété de Monsieur THOMAS. Lors d'un entretien sur place en date du 8 août dernier, ce dernier a exprimé sa volonté d'acquérir une bande de terrain communal contiguë à sa propriété, d'une surface estimée entre 50 et 70 m² (la superficie exacte sera déterminée par un géomètre lors du bornage).

Cet achat lui permettrait de fixer correctement une nouvelle clôture, l'état actuel de son terrain ne le permettant pas en raison du dénivelé existant.

Le plan présenté ci-dessus illustre la proposition :

- en violet, la bande de terrain sollicitée par Monsieur THOMAS ;
- en bleu, les parcelles communales (AB n°495 et AB n°497) ;
- en jaune, la parcelle de Monsieur THOMAS ;
- en rouge, la partie conservée par la commune afin de maintenir un dégagement pour la visibilité et la sécurité des automobilistes au carrefour.

Monsieur THOMAS propose un prix d'acquisition de 10 € le m² et de prendre à sa charge les frais liés à la transaction (géomètre, notaire, droits et honoraires). L'office notarial Godey & Blestel conclue cette vente.

Accusé de réception en préfecture : 056213005938-20250916-D0172025-46-D
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 septembre 2025,

L'assemblée, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de vente d'une bande de terrain communal, issue des parcelles cadastrées AB n°495 et AB n°497, au profit de Monsieur THOMAS, la superficie exacte devant être déterminée par un géomètre ;
- FIXE le prix de vente à 10 € du m² ;
- DESIGNÉ l'office notarial Godey & Blestel pour la rédaction de l'acte de vente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération ;
- PRECISE que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette vente seront à la charge de l'acheteur.

Extrait certifié conforme,
A Saint-Pierre-Église, le 16 septembre 2025.


La secrétaire de séance,
LE BARON Stéphane

Le Maire,
DENIS Daniel

